

Date	Dessin	Echelle	N° Plan
08.12.2009	SBR	1:10'000	23-3

Délimitation des traversées de localité selon panneaux d'entrée (PEL)

## **Gimel**

Axe	PR		Dist.		PR		Dist.	L	ongueur
2137	7 425	+	110.00	au	450	+	92.5	=	232.50
2143	800	+	75.00	au	800	+	178.00	=	103.00
2150	925	+	197.00	au	1100	+	65.00	=	1618.00
2152	2 0	+	19.00	au	25	+	43.90	=	274.90
		+	-	au	-	+	-	=	-
		+	_	au	-	+	-	=	-
		+	-	au	_	+	-	=	-
		+	-	au		+	_	=	_
	-	+		au		+	-	=	-
		+	_	au		+	_	=	_

Total traversée de localité en m'

2'228.40

Baulox

## Remarque:

RC n°42d, Axe n°2152. Du panneau d'entrée de localité de Saubraz (PR 25 + 245m) à la limite territoriale Gimel - Saubraz (PR 50 + 16m):

zone non bâtie = hors de traversée de localité.



hors traversée de localité
en traversée de localité

Système de repérage de base

- Point de repère intermédiaire
- O Point de repère début et fin d'axe

